

De : Martel, Louis <Louis.Martel@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 juillet 2021 14:12

À : Nancy Klein <Nancy.Klein@education.gouv.qc.ca>

Cc : Jean-Philippe Rancourt <Jean-Philippe.Rancourt@education.gouv.qc.ca>; Gingras, Karine <Karine.Gingras@environnement.gouv.qc.ca>; Guertin, Chantal <Chantal.Guertin@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Dépistage du plomb dans l'eau

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec    

Bonjour Mme Klein,

Au début de l'année 2020, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) a effectué une évaluation des performances de l'instrument Kemio Heavy Metals selon les exigences, les documents et les procédures du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse du MELCC.

Le Kemio Heavy Metals est un instrument portatif relativement simple d'utilisation. Il peut être utilisé par des personnes non spécialisées en chimie pour réaliser des analyses de dépistage de plomb sur le terrain. Cependant, une formation spécifique doit être suivie par l'utilisateur et le protocole d'analyse doit être respecté.

L'évaluation de l'instrument a démontré que les limites de détections (LDM) mesurées et la linéarité de l'instrument sont conformes aux spécifications du fabricant, soient respectivement de moins de 2 µg/l et entre 2 et 100 µg/l. Les limites de quantification (LQM) mesurées avec des eaux potables se situent entre 2,2 et 5 µg/l, ce qui est compatible avec une valeur seuil de 5 µg/l.

Les résultats de notre évaluation démontrent que la méthode analytique utilisant l'appareil Kemio Heavy Metals peut être utilisée pour déterminer la concentration de plomb dans des échantillons d'eau potable dans un contexte de dépistage.

Louis Martel

Directeur général

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

*** ATTENTION : l'émetteur de ce courriel est externe à l'Assemblée nationale.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez avec le Centre de Service en informatique et en télédiffusion (CSIT).